



MODE D'EMPLOI

Article N° : 45 500 00/ 45 500 00S/ 45 500 00R

PORTE URINAUX

Exigence essentielle de la directive 93/42/CEE (§13.1 de l'annexe I) :

« L'emballage de chaque dispositif doit contenir une notice d'instruction. Une exception est faite pour les dispositifs des classes I et IIa, s'ils peuvent être utilisés en toute sécurité sans l'aide de telles instructions. »

Accrocher le porte urinal au bord du lit de patient et insérer l'urinal la tête vers le haut.

PRECAUTION D'EMPLOI :

Bien accrocher le porte urinal à son support.

Après chaque utilisation mono personnel, nettoyer et désinfecter les fils et plus particulièrement le bouchon si utilisé (45 500 00R)

Si la peinture à l'époxy ou le plastique est attaqué ne plus utiliser risque de rouille.

Capacité de poids maximum 2Kg.